

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

1295 Tannay, le 15 septembre 2025

CC/20/2021-2026

Procès-verbal n° 20 de la séance du Conseil communal de Tannay du 15 septembre 2025 à 19h30

Ordre du jour

- 1. Appel**
- 2. Ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal 16 juin 2025**
- 4. Communications du Bureau**
- 5. Communications de la Municipalité**
- 6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales**
- 7. Préavis n°55 de la Municipalité relatif à l'utilisation des caméras de vidéosurveillance**
- 8. Préavis n°56 de la Municipalité relatif à la révision des indemnités du Conseil communal et de la Municipalité**
- 9. Préavis n°57 de la Municipalité relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2026**
- 10. Préavis n°58 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026**
- 11. Préavis n°59 relatif à la demande de crédit de CHF 77'282 TTC pour le remplacement du véhicule d'officier d'intervention du SDIS Terre Sainte**
- 12. Propositions individuelles et divers**
- 13. Verrée**

Message d'ouverture du Président

« Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, au nom du Bureau du Conseil communal de Tannay, je vous souhaite à tous la bienvenue. Il est maintenant l'heure de déclarer ouverte la séance du Conseil communal de Tannay. »

1. Appel

4 personnes excusées : Madame Jill MONNEY, Monsieur Arcadio MIR, Monsieur Jonathan MONNEY, Monsieur Mateo DIETTES.

3 personnes absentes : Monsieur Daniel PILSWORTH, Monsieur Pascal CORNU, Monsieur Marc LUTHI

27 personnes sont présentes.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil communal peut se tenir.

2. Ordre du jour

Monsieur le Président Guillaume BENARD lit l'ordre du jour, lequel est accepté.

3. Approbation du procès-verbal du 16 juin 2025

Le procès-verbal du **16 juin 2025** est approuvé à la majorité (4 abstentions).

4. Communications du Bureau

Monsieur le Président Guillaume BENARD indique qu'il n'a pas pu être présent lors de la séance de la Commission des finances concernant le préavis relatif à la révision des indemnités du Conseil communal et de la Municipalité.

Il fait référence au courrier qu'il a adressé aux conseillers concernant la décharge des Tattes de Bogis et explique avoir participé à une séance à Sauverny. Les habitants français étaient très étonnés du projet car ils n'ont eu aucune information et ils sont tombés des nues en apprenant le projet. Il a également été interpellé par des habitants du village de Tannay, habitants qui sont également tombés des nues en apprenant le projet de décharge.

Il y a donc un manque d'information à l'attention des citoyens.

Il informe ensuite que l'EIE (étude d'impact sur l'environnement) manque au dossier à ce stade. Il s'agit d'un document qui est un élément essentiel pour que le citoyen puisse exercer son droit d'être entendu conformément au droit public.

Il demande si la Municipalité pourrait communiquer des informations et sa position sur le sujet du projet de décharge ainsi que sur la nouvelle répartition des dicastères au sein de la Municipalité à la suite du départ de Mme Marie-Noëlle FAVARGER-SCHMIDT.

Il rappelle la prochaine séance du Conseil communal :

- 8 décembre 2025

Les séances des Commissions chargées d'examiner les préavis de la Municipalité :

- 17 novembre 2025

Le dernier dimanche de votations 2025 :

- 30 novembre 2025

5. Communications de la Municipalité

Madame la Syndique Denise RUDAZ informe que La Municipalité n'a pas jugé bon de faire des nouvelles élections à la suite du départ de Madame Marie-Noëlle FAVARGER-SCHMIDT car les prochaines auront lieu en mars 2026. Elle informe qu'elle reprend elle-même les naturalisations, Monsieur Michaël SCHLEGEL les espaces verts, Monsieur Fabrice BEAU est en charge des routes et de la sécurité et Monsieur Claus HASSIG de la culture.

Madame la Syndique Denise RUDAZ indique que la gérante de la buvette, Madame Isabelle GEOFFROY a annoncé son départ à la retraite pour la fin novembre 2025. Un nouveau gérant est recherché pour le 1^{er} mars 2026.

Elle explique que la Municipalité a adressé un courrier au canton pour protester contre le manque de propositions des chemins alternatifs, à la suite de la fermeture de la RC7 car les chemins agricoles qu'on peut prendre à partir de Communy et à partir de l'hôtel Everness sont strictement interdits et le canton n'a pas souhaité faire exception pour cette situation.

Elle informe, concernant la décharge, que le canton a mis le plan directeur à l'enquête publique du 8 juillet au 19 septembre 2025. La commune de Tannay a adressé ses observations au canton concernant cette décharge. Les citoyens peuvent s'adresser également à l'adresse suivante : *Direction générale du Territoire et du Logement, Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne.*

Monsieur le Président Guillaume BENARD explique que le courriel d'information concernant la décharge qu'il a adressé aux Conseillers communaux renvoie à un lien qui permet d'obtenir des textes déjà rédigés pour ceux qui le souhaitent ; il faut toutefois bien argumenter ses griefs sinon ils ne seront pas considérés.

Monsieur François STETTLER demande si Monsieur le Président Guillaume BENARD pourrait adresser un courrier au nom du Conseil communal pour s'opposer au projet de la décharge.

Monsieur le Président Guillaume BENARD répond qu'il le fera avec grand plaisir et s'y engage devant le Conseil. Il explique qu'il ne peut pas être juge et prendre parti sur ce sujet en tant que Président du Conseil communal, mais qu'il a son opinion personnelle en tant que citoyen.

La meilleure solution serait que le Bureau du conseil, le Président du Conseil et la Municipalité écrivent également au canton pour apporter leurs griefs sur ce sujet et demander tous types d'informations nécessaires pour la population.

Il propose que, non seulement, il signe lui-même cette lettre, mais que chacun la signe afin qu'elle ait un poids plus important.

Le délai étant trop court pour faire signer séparément chaque Conseiller, il annonce qu'il signera au nom du Conseil, en tant que Président.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL informe que, concernant les écoles, la rentrée s'est globalement bien passée. L'idée est que les enfants des villages de Terre Sainte soient classés en priorité dans leur pôle avant d'être déplacés. Les travaux de la RC7 empêchent maintenant les transports d'enfants de Chavannes-des-Bois à Chavannes-de-Bogis. C'était un transport historique qui se faisait.

Il annonce ensuite que des cours de piscine sont intégrés au programme scolaire grâce à l'ouverture de la nouvelle piscine avec des retours déjà très positifs des enseignants et des élèves. Il remercie tous ceux qui ont participé à ce projet depuis le début.

Concernant les emplacements de l'école de Tannay, le point très positif est que les emplacements de 1 à 6P sont toujours là. Il y a eu des grandes discussions pour savoir si la 5P serait maintenue cette année. Un courrier a été adressé à l'APEJ et à l'établissement scolaire pour leur dire que ce serait très dommage que les enfants de Tannay soient déplacés. Aujourd'hui, les 6 premiers degrés sont donc maintenus à Tannay.

Il annonce ensuite le départ à la retraite de Madame Christine CHAPUIS qui a fait toute sa carrière à Tannay. Une petite fête aura lieu à la fin de l'année scolaire pour la remercier.

Il indique que l'UAPE a toujours 48 places pour 77 enfants. L'UAPE est donc limitée par sa taille. Pour la première fois cette année, elle est aussi ouverte le mercredi, donc désormais tous les jours de la semaine.

Il informe que la piscine est à ce jour terminée et opérationnelle. Des billets d'entrée gratuits seront mis à disposition des habitants, l'idée étant de faire une centaine de billets gratuits. Il explique que les prix sont élevés par rapport aux autres infrastructures de piscine dans la région, et qu'il y a eu des discussions par rapport à la fixation du prix. Il y a eu une volonté de dire que les utilisateurs doivent payer la part juste par rapport à l'utilisation de cette infrastructure. Une pesée d'intérêt a dû se faire par rapport à l'élaboration de ces tarifs. Et le benchmark principal a été la piscine de Chésereux car c'est une piscine qui est sur un bassin de population plus ou moins comparable au nôtre, avec un niveau de vie également comparable au nôtre et avec une infrastructure qui, en termes de taille, est aussi comparable à la nôtre. On ne peut pas comparer avec la piscine de Gland qui a été construite dans les années 70, et qui fait 16 mètres de long. Une piscine de 25 mètres, avec 6 min d'eau, avec des infrastructures qui sont vraiment à la pointe de la technologie aussi par rapport à toutes les questions d'hygiène. Donc c'est pour ça que la tarification a été calquée sur la piscine de Chésereux, voire un tout petit peu plus.

Monsieur Marc POLYDOR rappelle que les discussions de l'époque prévoyaient des coûts inférieurs à ceux existants actuellement.

Monsieur Michaël SCHLEGEL répond que les coûts ont évolué et que le tarif actuel est basé sur les coûts d'exploitation actuels.

Madame Nicole WERMUTH KEYAERTS demande pour quelles raisons les étudiants, personnes âgées etc. ne peuvent pas bénéficier de tarifs réduits.

Monsieur Michaël SCHLEGEL répond que des discussions sont en cours sur ce sujet.

Il conclut en rappelant la fête d'inauguration de la patinoire qui aura lieu le 14 et 15 novembre 2025 et remercie les bénévoles et l'Amicale pour son organisation de la fête du 1^{er} août.

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX annonce la fermeture de la route Suisse à Coppet lors de la fête du Bourg qui aura lieu le vendredi 26 septembre à 16h, jusqu'au dimanche 28 à 20h.

6. Communications des délégués des différentes associations intercommunales

Monsieur Marc HUSMANN, **pour l'ORPC**, indique qu'il n'y a pas eu de séance depuis le mois de juin dernier. La prochaine séance aura lieu le 17 septembre 2025 dans la salle communale de Tannay.

Madame Jane FERGUSON, **pour la Commission de développement durable**, informe que le Noël BAZAAR aura lieu le 16 novembre 2025 de 10h à 18h à la salle communale de Tannay. Elle indique que des fenêtres de l'Avent auront lieu probablement en décembre.

Monsieur Fabrizio NASSISSI informe que la prochaine séance **de la Région de Nyon** aura lieu le 8 octobre 2025.

7. Préavis n° 55 de la Municipalité relatif à l'utilisation des caméras de vidéosurveillance

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le préavis n° 55.

Madame Nicole HUSLER BRUGGER lit le rapport de la Commission des Règlements ; au nom de cette Commission, elle recommande d'approuver le préavis n° 55.

Madame Natacha HEINZELMANN demande quelles seront les actions que la police pourra entreprendre et comment elle utilisera ces images.

Madame la Syndique Denise RUDAZ indique que ces images sont supprimées au bout de 48h et seront exploitées dans le cadre du dépôt d'une plainte sans qu'elles soient diffusées ailleurs que dans le cadre de la procédure pénale.

Madame Pierrette RAMSEIER demande quels sont les critères qui permettent de considérer que la situation est suffisamment grave pour exploiter les images.

Monsieur Fabrice BEAUX répond que la situation est considérée comme grave dès le dépôt d'une plainte pénale. Si les faits sont avérés, les images peuvent être vues par les personnes concernées.

Monsieur Marc RAMSEYER fait référence à la commune de Vevey qui a refusé l'installation des caméras de vidéosurveillance.

Monsieur Fabrice BEAUX répond que la situation n'est pas identique car l'utilisation d'une caméra isolée n'a pas le même but qu'une installation généralisée au centre de Tannay, par exemple.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 55 est accepté à la majorité (1 abstention).

8. Préavis n° 56 de la Municipalité relatif à la révision des indemnités du Conseil communal et de la Municipalité

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le préavis n° 56.

Elle précise que les modifications de cette révision entreront en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2026 et ne concerneront donc pas la législature actuelle.

Monsieur François STETTLER lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de cette commission, il recommande d'approuver le préavis n° 56.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 56 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis n° 57 de la Municipalité relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration pour 2026

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le préavis n° 57.

Madame Nicole WERMUTH KEAYERTS lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de cette Commission, elle recommande d'approuver le préavis n° 57.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 57 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis n° 58 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2026

Madame la Syndique Denise RUDAZ présente le préavis n° 58.

Sur remarque de Monsieur Karl VALFELLS, Madame la Syndique Denise RUDAZ précise qu'il ne s'agit pas de la parcelle n° 126 mais n° 123. Le nécessaire changement sera effectué.

Madame Nicole WERMUTH KEAYERTS lit le rapport de la Commission des finances; au nom de cette Commission, elle recommande d'approuver le préavis n° 58.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 58 est accepté à l'unanimité

11. Préavis n° 59 relatif à la demande de crédit de CHF 77'282 TTC pour le remplacement du véhicule d'officier d'intervention du SDIS Terre Sainte

Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX présente le préavis n° 59.

Monsieur Arnaud WEIL lit le rapport de la Commission des finances ; au nom de cette Commission, il recommande d'approuver le préavis n° 59.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis n° 59 est accepté à l'unanimité

12. Propositions individuelles et divers

Madame Jane FERGUSON demande un point de situation sur les nouveaux éclairages.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond qu'un contrôle de tous les mâts d'éclairage a été effectué cette année, et devrait être terminé d'ici fin novembre 2025.

Monsieur Marc POLYDOR estime que les prix de la Buvette sont trop élevés et qu'il serait nécessaire de prévoir des conditions tarifaires en tant que conditions essentielles au contrat de gérance.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que la liberté de commerce ne permet pas d'imposer des prix au gérant de la Buvette. En revanche, si les prix sont trop élevés, le gérant comprendra qu'il faudra

baisser ses prix. Les prix des menus de la buvette ne peuvent pas être comparés à ceux de l'Auberge communale.

Madame Kirstin REYNISDOTTIR demande un point de situation sur l'installation de beach-volley.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond que la Municipalité a rendez-vous avec l'avocat mandaté pour cette affaire le 22 septembre prochain et qu'ils devraient avoir plus d'informations relatives au plan d'affectation des rives du lac et une réponse quant à la suite d'ici la fin de l'année 2025,

Madame Kirstin REYNISDOTTIR relève que la situation des petites-rives (égouts) n'est toujours pas optimale car il y a toujours des lingettes sortant du collecteur. Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond qu'il en prend note et ira voir sur place.

Madame Kirstin REYNISDOTTIR relève qu'une énorme bâche recouvre actuellement les haies de la maison qui se situe au bord du futur terrain de beach-volley. Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond qu'il en prend note et se renseignera sur cette situation.

Monsieur Karl VALFELLS souhaiterait rendre hommage à Monsieur Serge SCHMIDT, ancien Syndic de Tannay, et le féliciter pour son engagement de plus de 25 ans au sein de Tannay. Il rappelle qu'il a contribué à au rayonnement de la commune, non seulement politique, mais aussi en tant que co-fondateur des Variations musicales de Tannay, dont il a été 15 ans Président. Pour toutes ces raisons, il demande si Monsieur Serge SCHMIDT pourrait être désigné comme citoyen d'honneur de Tannay qui est une reconnaissance symbolique existant également dans d'autres communes.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL répond que cela ne suscite en tous cas pas de controverse particulière mais doit être étudié quant à la procédure à suivre.

Monsieur Jean-Marc KELLER soutient cette proposition ; il relève l'engagement de Monsieur Serge SCHMIDT envers Tannay.

Il demande ensuite un point de situation sur l'arborisation du bâtiment abritant les pompes, au niveau du Torry, proche de la buvette et en pleine vue. Monsieur le Municipal Fabrice BEAUX répond qu'il en prend note et ira voir sur place.

Monsieur François STETTLER demande à la Municipalité d'indiquer qui se représentera au sein du Conseil Municipal pour la prochaine législature.

Madame la Syndique Denise RUDAZ répond qu'elle ne se représentera pas, ni Monsieur Claus HASSIG. En revanche, Monsieur Fabrice BEAUX et Monsieur Michaël SCHLEGEL se présenteront aux élections de mars 2026 pour la prochaine législature et souhaitent établir une liste et trouver trois personnes supplémentaires.

Monsieur le Municipal Michaël SCHLEGEL prend alors la parole pour expliquer qu'il souhaite continuer au sein de la Municipalité et prendre le leadership de la prochaine équipe. C'est quelque chose qui lui plairait beaucoup et lui apporterait beaucoup de satisfaction.

Il explique que le plus important est d'avoir une collégialité car cinq personnes autour d'une table signifie qu'elles n'ont pas forcément un avis similaire sur une question. La collégialité est donc la chose la plus importante au sein d'une équipe, ainsi que de continuer à chérir le travail que les autres ont fait et le continuer avec humilité. Les compétences sont également importantes et c'est pour ça que le choix de personnes avec des caractéristiques complémentaires aux profils existants serait vraiment quelque chose de d'intéressant. La jeunesse et la diversité sont également importantes.

Il indique avoir commencé à chercher avec Monsieur Fabrice BEAUX qui serait intéressé à poursuivre ou à démarrer l'aventure. Ils ont donc sondé des personnes avec qui ils s'entendent bien et ont monté une équipe qui est présente dans la salle ce soir. Il les présente à tour de rôle : tout d'abord, Madame Aurore HEPP qui est au fond de la salle et qui se lève. Il explique qu'elle est une enfant de Nyon, qui a grandi à Nyon et qui connaît très bien les différentes associations. Elle habite à Tannay et son papa est à l'Amicale de Nyon depuis longtemps. Madame Aurore HEPP a travaillé dans des études d'avocat, donc elle pourra apporter un regard assez précis sur les différents dossiers sur lesquels la commune pourrait être amenée à travailler. Elle a deux enfants.

Il présente ensuite Madame Laure-Anne LIJOUR, qui se lève ; elle a été naturalisée suisse il y a quelques années, a suivi des hautes études commerciales à Montréal et a deux enfants, un qui est à l'école à Tannay et l'autre à la crèche de Coppet. C'est donc une personne qui est assez impliquée dans la communauté.

Il présente enfin Monsieur Philippe FRANCOIS, qui se lève ; il a été naturalisé suisse, est membre de l'Amicale de Tannay depuis plusieurs années et a deux enfants. Il a une vaste expérience dans des grosses sociétés internationales, notamment sur le plan financier et pourra apporter son expertise et ses compétences dans ce domaine.

Il conclut en indiquant qu'ils se présenteront sur une liste commune et encourage toutes les personnes à se présenter et motiver les personnes autour de soi.

Madame Ines FRANKE demande si une liste électorale se trouve à la Municipalité.

Monsieur le Président Guillaume BENARD répond que ce travail est en cours ; des documents seront transmis en temps utile, et une séance de photos aura lieu pour préparer les présentations de candidats. Les informations telles que nom, prénom, profession etc. seront jointes pour avoir au moins 2-3 indications sur les compétences de chaque candidat.

Monsieur François STETTLER suggère de ne pas indiquer que les personnes sont retraitées, mais de dire en revanche si des personnes ont siégé lors de la dernière législature.

Monsieur le Président Guillaume BENARD rappelle que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 8 décembre 2025.

Il clôt la séance à 21h40.

Le Président :

Guillaume Bénard



La Secrétaire :

Anne-Sophie Nuoffer